

Publié le 7 décembre 2018

Trophées des Epl 2018 : 4 lauréats et une mention spéciale

À l'occasion du congrès annuel des Entreprises publiques locales (Epl), qui se déroule du 4 au 6 décembre pour la première fois à Rennes, plusieurs d'entre elles se sont vu décerner les Trophées des Epl qui visent à mettre en valeur des initiatives particulièrement significatives de leur performance économique, sociale ou environnementale au service des territoires.



Les Trophées mettent aussi l'accent sur la capacité des Epl à innover et à répondre aux enjeux du développement durable dans 4 catégories dont voici les lauréats, récompensés le 5 décembre en présence de Jean-Marie Sermier, président de la Fédération des Entreprises publiques locales (photo, ©Stéphane Laure) :

Attractivité des territoires

Société d'économie mixte d'Aménagement de la Guadeloupe (Semag) : 18 ans de management environnemental sur le parc d'activité « La Providence » aux Abymes.

- La Sem départementale porte depuis 18 ans le parc d'activité HQE "La Providence-Abymes". Outre l'aménagement de la zone, elle a mis en place un système de management environnementale et obtenu la certification HQE ISO 14001 en 2003, une première pour un parc d'activité en outre-mer. Depuis, plusieurs programmes d'immeubles à énergie positive ont été bâtis. Les résultats sont là : 3 000 emplois créés et 300 millions d'euros d'investissements sur 90 ha donnant sur de nouveaux espaces à vivre ouverts sur la nature.

Services au public

Société publique locale (Spl) du centre aquatique intercommunal de l'Amandinois (Nord) : un centre aquatique pour tous.

- Créée en 2013, la Spl fait plus que gérer le Dragon d'eau, centre aquatique rénové par la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut. Elle porte le projet pédagogique d'apprendre à nager aux enfants, devenu prioritaire en France, où un enfant sur deux ne sait pas nager. Le Dragon d'Eau, c'est aussi un choix écologique, grâce à la **géothermie** qui **fait baisser la facture énergétique de 60 %** par rapport au gaz. Le centre rencontre un vrai succès populaire avec 240 000 entrées annuelles sur un budget de 1,5 million d'euros.

Bâtiment durable

Société nazairienne de développement (Loire-Atlantique) : réhabilitation d'un symbole du patrimoine de la Reconstruction, Le Guérandais.

- La Sonadev a réhabilité un bâtiment démonstrateur dans le cadre de l'opération de **redynamisation du cœur de ville de Saint-Nazaire**, après désamiantage, démontage du toit et surélévation en bois. qui vise à intensifier l'activité du cœur de l'agglomération. L'objectif : faire venir de nouveaux ménages dans le centre avec ce projet-phare, qualifié de « démonstrateur » qui donne l'exemple et l'idée aux copropriétaires et aux bailleurs de réhabiliter d'autres immeubles anciens.

Ville de demain, ville intelligente

Normandie Aménagement (Calvados) : Écoquartier des Hauts de l'Orne, le choix d'un urbanisme responsable et durable.

- Créée en 1996, la Société d'économie mixte s'est engagée sur l'aménagement de l'écoquartier des Hauts-de-l'Orne, à Fleury-sur-Orne (Calvados). Le projet repose sur l'histoire du site et les biotopes existants grâce à des approches novatrices du paysage. Dans 10 ans, quand les habitants rejoindront les **1 800 logements** (75 % en accession, 25 % en logements sociaux), les arbres seront là, certains depuis le début. Car une pépinière est déjà en place et produit depuis le début de l'année les végétaux de la Zac. Le projet porte sur 48 hectares dédiés à l'habitat, 15 hectares d'espaces verts et 2,5 hectares d'étangs.

...et une mention spéciale du jury

Le jury a également attribué une mention spéciale a été attribuée à la **Société d'équipement du Bassin lorrain Grand Est** (Moselle), candidate aux Trophées dans la catégorie Attractivité des territoires.

- Il y a 10 ans, l'usine Kléber fermait ses portes à Toul. Aujourd'hui, la reconversion du site avec la création d'une zone d'activités mixtes redonne de l'espoir au territoire. La Société d'équipement du bassin lorrain (SEBL) Grand Est a engagé la requalification d'une Zac de 30 hectares comprenant une halle de production de 800 m de long (surface de 73 000 m²) et 4 bâtiments tertiaires (17 500 m²). L'ensemble est rebaptisé Espace K en référence à son illustre passé.

En 2018, le jury chargé de départager les 30 candidatures était présidé par **Jean-Bernard Sempastous**, député des Hautes-Pyrénées, membre de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale. « *En tant que véritables « start-up des collectivités », les Epl doivent devenir un allié incontournable de l'action publique territoriale, je dirai même un « réflexe »* », a-t-il déclaré.

Les principaux critères de sélection pris en compte par le jury :

- la prise en compte des problématiques liées au développement durable

- l'innovation
- la pertinence économique de l'action ou de l'opération et sa performance globale
- la valeur ajoutée de l'Epl au succès de l'action
- la qualité de la présentation orale du dossier.

À l'appréciation du jury se sont ajoutés les votes en ligne du public, intégrés à hauteur de 20% de la note définitive.

Lire notre dossier complet sur servirlepublic.fr